

# Projet langues vivantes Communiquer par delà les frontières

*Le Projet «Apprentissage des langues et citoyenneté européenne» donne un langage commun aux programmes nationaux d'apprentissage des langues.*

Le Conseil de l'Europe mène dans le domaine des langues vivantes un programme ambitieux, visant à la fois à protéger le patrimoine linguistique et la diversité culturelle, à faciliter la mobilité des personnes et l'échange des idées, et à élaborer une conception commune de l'enseignement des langues. C'est dans cette politique globale que s'inscrit le Projet «Apprentissage des langues et citoyenneté européenne», qui s'achèvera par une Conférence finale intergouvernementale à Strasbourg du 15 au 18 avril prochain.

Ce Projet, qui concerne toutes les langues en Europe, repose sur deux grands axes: d'une part, le développement des concepts et des outils servant la politique linguistique; d'autre part, des activités visant à promouvoir une approche cohérente et basée sur des principes communs pour l'apprentissage des langues, impliquant différents partenaires (tels qu'apprenants, enseignants, concepteurs de méthodes, auteurs de manuels, examinateurs...). En facilitant la coopération internationale dans ce domaine, le Conseil de l'Europe apporte un soutien aux États membres dans leur effort de renouvellement de l'apprentissage des langues.

## Définir des niveaux-seuils

La première grande étape du Projet a été de spécifier les objectifs en définissant des «niveaux-seuils», objectifs de communication de base déjà développés ou en voie de développement pour 21 langues nationales, régionales ou minoritaires. Cette

notion de «niveau-seuil» a profondément transformé l'approche de l'enseignement des langues depuis plusieurs années, la langue étant désormais perçue avant tout comme un outil de communication. Plusieurs cours multimedia ont ainsi déjà vu le jour sous l'égide du Conseil de l'Europe, deux pour l'apprentissage de l'anglais, «Follow Me» et son successeur «Look Ahead», un pour l'espagnol, «Viaje al Español» et pour le catalan «Digui, Digui».

## Un instrument pan-européen des politiques linguistiques

Le «Cadre européen commun de référence pour l'enseignement et l'apprentissage des langues», actuellement en cours d'élaboration, permettra la comparaison internationale des objectifs et des qualifications. Le Cadre a pour but de rendre transparents et cohérents les objectifs, les méthodes et les acquis, au sein de chaque pays et d'un pays à l'autre. Il aidera les partenaires dans l'apprentissage et l'enseignement des langues à situer et à coordonner leurs efforts et à s'informer mutuellement, mais aussi à concevoir et expliquer leurs choix. Développé en coopération avec l'Union européenne, le Cadre constituera un instrument paneuropéen unique de planification et de mise en oeuvre des politiques linguistiques.

Par ailleurs, une étude de faisabilité est en cours pour la création d'un «Portfolio européen des langues». Ce portfolio aura deux fonctions

principales: motiver l'apprenant afin qu'il enrichisse ses compétences linguistiques et rapporter les acquis (diplômes ou autres) et expériences culturelles développés par ses contacts. En permettant à chacun de situer son niveau personnel de compétence en diverses langues sur l'échelle du Cadre européen commun, le portfolio constituera une aide novatrice dans le processus d'apprentissage de l'apprenant, qui devra remplir lui-même le portfolio.

A la fois instrument de réflexion pour l'apprenant et de présentation des acquis, ce document, valable pour l'ensemble des États membres et donc lisible par delà les frontières, sera en même temps une sorte de passeport linguistique international.

## Vers une «année européenne des langues»?

Ce projet de Portfolio sera présenté avec le Cadre lors de la Conférence finale d'avril prochain, où il devrait obtenir le feu vert pour une expérimentation sur le terrain, d'abord sous forme de projet pilote, avant sa généralisation en 2001, qui pourrait devenir l'«Année européenne des langues».

Sur le terrain, le Projet «Apprentissage des langues et citoyenneté européenne» s'est déjà traduit par une série d'ateliers internationaux, principalement destinés aux «multiplicateurs» des pays membres: fonctionnaires des ministères de l'éducation, inspecteurs, enseignants et formateurs d'enseignants,

auteurs de manuels... Ces ateliers (voir ci-dessous) aident les États membres à mettre en oeuvre leurs priorités en matière d'enseignement des langues.

## Un effort particulier pour les pays d'Europe centrale et orientale

Un effort particulier a été fait à l'égard des nouveaux pays membres en Europe centrale et orientale, qui sont confrontés à la nécessité d'une réforme accélérée de leurs programmes d'enseignement. Cet élargissement des réseaux de coopération linguistique profite également aux pays de l'Europe occidentale, notamment en matière d'éducation bilingue, plus développée à l'Est.

La Section des Langues Vivantes est également engagée dans le domaine des politiques linguistiques et la Direction de l'Enseignement, de la Culture et du Sport travaille de pair avec la Direction des Affaires Politiques du Conseil de l'Europe pour, entre autres, la mise en oeuvre de législations en matière de langues dans les pays multiculturels. En Lettonie et en Estonie, un programme en coopération avec l'Union européenne vise ainsi à l'intégration des populations d'origine étrangère, essentiellement russophones.

Ce programme bénéficie de l'assistance d'experts en matière de politiques linguistiques et d'évaluation des compétences en estonien et en letton des personnes souhaitant acquérir la nationalité de ces pays.

En avril prochain, la Conférence finale de Strasbourg devrait aboutir à des recommandations en faveur d'une politique linguistique volontariste, sur la base des résultats du Projet actuel et en tenant compte du développement du Cadre européen commun de référence et du Portfolio européen des langues. Dans la continuité du Projet «Apprentissage des

langues et citoyenneté européenne», un nouveau Projet devrait voir le jour pour la période 1997-2000, comportant la mise en oeuvre de ces nouveaux instruments, en synergie, notamment, avec le Centre européen pour les langues vivantes de Graz et l'Union européenne.

Contact : Joseph Sheils  
Conseiller de Programme  
Section des Langues Vivantes  
Téléphone: (33) 3 88 41 20 79  
Télécopie: (33) 3 88 41 27 88  
ou (33) 3 88 41 27 06  
E-mail : joe.sheils@decs.coe.fr

## Des ateliers «nouveau style»

Le Projet «Apprentissage des langues et citoyenneté européenne» se concrétise par une série d'ateliers de réflexion et d'analyse associés à des programmes d'action. Ces ateliers concernent les différents secteurs de l'enseignement des langues: enseignement précoce à l'école primaire, enseignement au niveau secondaire, apprentissage à usage professionnel, éducation des adultes (niveau avancé). Les thèmes prioritaires identifiés par le Conseil de la coopération culturelle (CDCC) du Conseil de l'Europe en matière d'enseignement des langues y sont abordés: spécification des objectifs d'apprentissage; utilisation des mass media et des nouvelles technologies; éducation bilingue; rôle des liens, visites et échanges éducatifs dans l'apprentissage et l'enseignement des langues; pédagogie d'autonomisation de l'apprenant; évaluation; formation initiale et continue des enseignants.

Grâce au soutien des pays membres qui accueillent et financent les ateliers, 31 ateliers ont été organisés depuis le début du Projet, rassemblant au total près de 3000 «multiplicateurs». Ces ateliers, basés sur le partenariat entre deux pays-hôtes, ont été l'occasion de développer un nouveau concept de travail. Un atelier initial (atelier A) définit les problèmes, nationaux et internationaux, relatifs au thème et au secteur retenus. S'ouvre alors une période d'environ deux années de recherche et de développement au cours desquelles un réseau de responsables des différents pays réalise des projets. Enfin un second atelier (atelier B) effectue la synthèse des travaux en vue d'une diffusion plus large et finalise les recommandations éventuelles. Les contacts personnels, la multiplication des liens individuels favorisent l'obtention d'un «consensus démocratique» entre les divers participants.

Ces ateliers fournissent en outre du matériel pédagogique pour la formation des enseignants et donnent lieu à des rapports spécifiques. Certains d'entre eux ont déjà fait l'objet de résumés ou d'études publiés dans les numéros d'avril et d'octobre de la revue internationale «Language Teaching» (Cambridge University Press). Les résultats de ces ateliers donneront lieu à une série de recueils thématiques dont certains paraîtront à l'occasion de la Conférence finale de Strasbourg.

# Bulletin éducation

N° 2. – Décembre 1996

Council of Europe  
Conseil de l'Europe



## Sommaire

	Page
Editorial	1
La shoah: Enseigner l'indicible	2
Bosnie: Rebâtir l'éducation civique	3
Les échanges scolaires, pour tisser les liens	4
L'Europe à l'école: un concours pour la cohésion des jeunes européens	5
Projets langues vivantes Communiquer par delà les frontières	6
Langues vivantes Des ateliers «nouveau style»	7
Pour un enseignement supérieur ouvert à tous	8
Les droits de l'homme pour le respect de la diversité	9
L'éducation civique en chantier	10
Assemblée parlementaire: soutenir l'éducation et la jeunesse dans le processus de paix au Proche-Orient	11
En bref	11
Agenda	12
Publications	12

## Editorial

Le présent numéro du bulletin d'information est consacré à nos travaux sur la dimension européenne de l'éducation, notamment en ce qui concerne les langues vivantes, l'éducation civique, l'histoire, les liens et échanges scolaires et l'activité «l'Europe à l'école».

Ces dernières années, un changement radical s'est produit dans la conception de la dimension européenne de l'éducation. Pendant longtemps, elle était simplement considérée comme un moyen de favoriser la réconciliation et une meilleure entente. Elle n'avait guère d'existence officielle et n'intéressait que quelques idéalistes et précurseurs.

Aujourd'hui, son importance est pleinement reconnue par les ministères de l'Education et les institutions européennes. C'est un concept évolutif dynamique qui sous-tend l'action visant à préparer nos jeunes à vivre dans une Europe démocratique, plurilingue, multiculturelle et de plus en plus complexe. La dimension européenne de l'éducation a une incidence notable non seulement sur le contenu des programmes d'enseignement mais aussi sur l'organisation scolaire, les examens de fin d'études, l'orientation, les activités périscolaires, la coopération entre les universités, la mobilité des étudiants et des professeurs et la coopération en matière de recherche pédagogique.

L'importance de la dimension européenne pour les politiques de l'éducation est illustrée par le fait que la Conférence permanente des Ministres européens de l'Education du Conseil de l'Europe l'a choisie pour thème principal de l'une de ses récentes sessions.

Les ministres ont souligné que le travail, les études et les loisirs en Europe sont de plus en plus caractérisés par la mobilité, les échanges et la communication. Les contacts, la coopération et les partenariats européens, font désormais partie intégrante de la vie quotidienne des gouvernements, des milieux d'affaires, des syndicalistes, des associations professionnelles et des particuliers.

Dans leurs recommandations, les ministres ont souligné qu'en l'occurrence l'éducation devrait:

- insister sur le fait que les pays et les peuples d'Europe tendent de plus en plus à l'unité et fondent leurs relations sur une nouvelle base;
- mieux faire comprendre qu'il faut, dans de nombreux domaines de notre vie, adopter une optique européenne et prendre des décisions au niveau européen.

En même temps, les jeunes ne doivent perdre de vue ni leurs racines nationales, régionales et locales ni leurs responsabilités planétaires. De leur côté, les programmes visant à développer la dimension européenne de l'éducation ne doivent pas encourager l'égoïsme, le repli sur soi ou des attitudes eurocentriques. Comme le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe l'a recommandé, les systèmes d'éducation devraient encourager les jeunes Européens «à se considérer non seulement comme des citoyens de leur région et de leur pays, mais aussi comme des citoyens de l'Europe et du monde».

Maitland Stobart